

# CONSEIL D'ADMINISTRATION

## MARDI 19 AVRIL 2022

<b>Membres présents</b>	AVELOT Maryvonne, BAUDRAND Jacky, BOISSIERE Daniel, CORDIER Yves, COSSET Anne, DE JAEGHERE Laurence, DESMET Joelle, DIZIER Séverine, DUPONT Anne Charlotte, FALL Maimouna, GAUTHIER Valérie, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, GROSSETETE Catherine, HAY Nicolas, KIRCHEN Fatima, Christophe LEGRAND, LEHAIR Agnès, LEROY Jacques, MENTRE Loic, MOUSSEL René, PARIS Jérôme, POAS Appoline, PRIVAT Emmanuel, SAEZ Eric, SERRANO Didier, VIALAT Jean-Philippe.
<b>Invités à titre consultatif</b>	FRITSCH Guillaume, MANGEL David, MASSIAS Laurent, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
<b>Absents/ excusés</b>	BOULEMAR Brigitte, CHABANNES Emmanuel, COURPRON Alain, EDELGA Fanny, FRIZZA Dominique, LESCURE Philippe, MAZE Benjamin, MERLE Audrey, PIVETEAU Brice

\*\*\*\*\*

Conformément aux dispositions prévues par les statuts fédéraux adoptés par l'AG du 17 avril 2021 :

- 2.3.1.3.3. *Le Conseil d'Administration est présidé par le Président de la F.F.TRI. et ne délibère valablement que si le tiers au moins de ses membres est présent.*
- 2.3.1.3.4. *Le Conseil d'Administration délibère, sauf dispositions particulières, à la majorité des présents. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.*
- 2.3.1.2.5. *Les fonctions des administrateurs prennent fin :*  
(...)  
  - *Par anticipation de manière individuelle :*  
(...)  
*Lorsque l'intéressé ne remplit plus les conditions d'éligibilité applicables ;*  
*Si l'intéressé a, sans excuse valable, manqué trois séances consécutives du Conseil d'Administration de la F.F.TRI..*  
*Dans ces conditions, et hors cas de décès mettant automatiquement fin au mandat, il est déchu de son mandat par constat du Conseil d'Administration.*

Plus du tiers des membres du Conseil d'Administration (CA) étant présent, le Président ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

\*\*\*\*\*

<b>1. Arrêté des comptes 2021 et proposition d'affectation du résultat</b>	<b>2</b>
<b>2. Projet de budget prévisionnel 2022</b>	<b>5</b>
<b>3. Rémunération du mandat social de président</b>	<b>6</b>

\*\*\*\*\*

## 1. Arrêté des comptes 2021 et proposition d'affectation du résultat

Les comptes 2021 sont présentés :

<b>COMPTE DE RÉSULTAT</b>	<b>au 31/12/2021</b>	<b>au 31/12/2020</b>
Produits d'exploitation	6 065 494	5 350 270
Charges d'exploitation	-5 917 691	-5 112 973
<b>(A) RÉSULTAT D'EXPLOITATION</b>	<b>147 803</b>	<b>237 296</b>
Produits financiers	87	3 102
Charges financières	0	-103 000
<b>(B) RÉSULTAT FINANCIER</b>	<b>87</b>	<b>- 99 898</b>
<b>(C = A + B) RÉSULTAT COURANT</b>	<b>147 890</b>	<b>137 399</b>
Produits exceptionnels	30 827	61 216
Charges exceptionnelles	-55 913	-102 448
<b>(D) RÉSULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>- 25 086</b>	<b>- 41 232</b>
<b>(E) Impôts sur les bénéfices</b>	<b>-3 296</b>	<b>-33 221</b>
<b>(F = C + D + E) EXCÉDENT OU DÉFICIT</b>	<b>119 508</b>	<b>62 946</b>

BILAN ACTIF		au 31/12/2021	au 31/12/2020
ACTIF IMMOBILISE		856 320	1 073 214
ACTIF CIRCULANT		4 413 569	4 074 011
TOTAL DE L'ACTIF		5 269 888	5 147 225
BILAN PASSIF		au 31/12/2021	au 31/12/2020
FONDS PROPRES	Situation nette (réserve + excédent de l'exercice)	1 048 875	929 367
	Sub d'investissement	87 363	130 366
	Total	1 136 238	1 059 732
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		115 138	118 608
FONDS DEDIES		453 934	295 186
DETTES		3 564 578	3 673 698
TOTAL DU PASSIF		5 269 888	5 147 225

BILAN ACTIF		au 31/12/2021	au 31/12/2020
<b>ACTIF IMMOBILISE</b>		<b>856 320</b>	<b>1 073 214</b>
	Immo incorporelles	110 208	245 926
	Immo corporelles	155 794	232 775
	Immo financières	590 319	594 512
<b>ACTIF CIRCULANT</b>		<b>4 413 569</b>	<b>4 074 011</b>
	Stocks & acompte	70 157	58 268
	Créances	1 644 687	1 538 940
	Trésorerie	2 656 517	2 309 946
	Charges constatées d'avance	42 208	166 858
<b>TOTAL DE L'ACTIF</b>		<b>5 269 888</b>	<b>5 147 225</b>

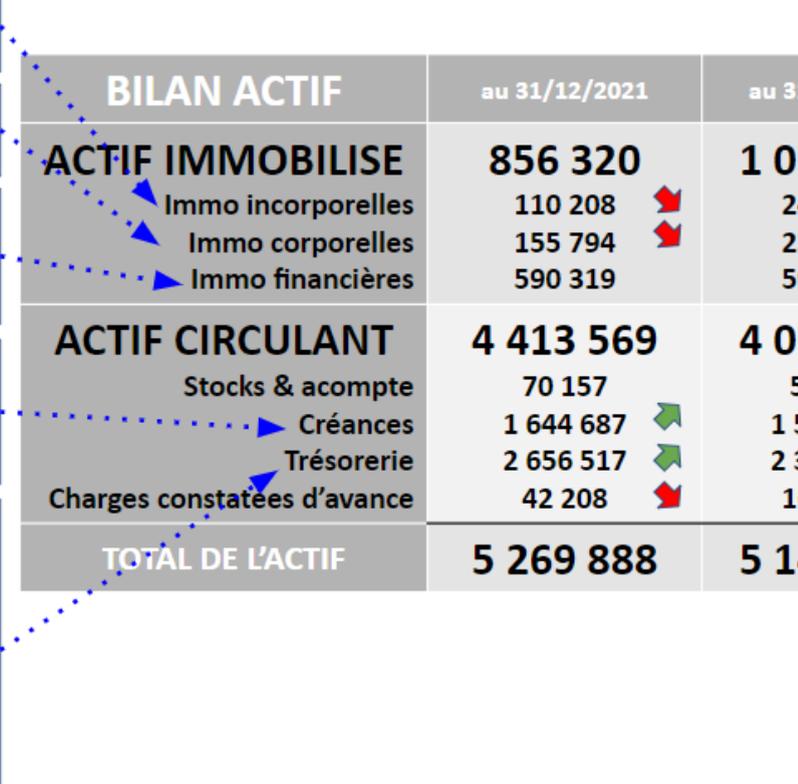
Amortissement nouveaux développements informatiques

Baisse de valeur du matériel / agencement en cours d'amortissement

Valorisation des titres de TEVE (244 k€) + titre Crédit Coopératif (305 k€) + solde prêt LRTRI Guadeloupe + cautions...

En attente de règlement de nos factures (1,3M€)  
En attente du versement d'une subvention de 140 k€

Evolution de la trésorerie fonction de plusieurs facteurs : du résultat de l'année, de l'évolution des produits constatés d'avance, du nombre de factures que nous n'avons pas encore réglées, .....



	BILAN PASSIF		au 31/12/2021	au 31/12/2020
Subvention Agence Nationale du Sport	<b>FONDS PROPRES</b>		<b>1 136 238</b>	<b>1 059 732</b>
Décision AG 25/07/2020 affectation du résultat 2019 en "autres réserves"	Sub d'investissement		87 363	130 366
	Réserves		309 586	309 586
Décision AG 17/04/2021 affectation du résultat 2020 au report à nouveau	Report à nouveau		619 781	556 834
	Résultat de l'exercice		119 508	62 946
Essentiellement provision pour indemnité de départ à la retraite	<b>PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES</b>		<b>115 138</b>	<b>118 608</b>
Pour 93% = actions financées par l'ANS reportées en 2022 Pour 7% = actions 2019 et 2020 reportées	<b>FONDS DEDIES</b>		<b>453 934</b>	<b>295 186</b>
Les 600 k€ de fonds de soutien et de relance ont été dépensés	<b>DETTES</b>		<b>3 564 579</b>	<b>3 673 698</b>
Davantage de licences prise en sept - déc	Emprunt et dettes / banque		0	0
	Dettes financières diverses		10 149	11 071
	Dettes fournisseurs		354 065	312 572
	Dettes fiscales et sociales		277 649	251 271
	Autres dettes		105 619	677 803
	Produits constatés d'avance		2 817 096	2 420 980
	<b>TOTAL DU PASSIF</b>		<b>5 269 888</b>	<b>5 147 225</b>

Le BE s'est prononcé à l'unanimité pour l'arrêté de principe des comptes 2021 et propose au Conseil d'Administration et à l'Assemblée Générale d'affecter l'excédent 2021 (**119 508€**) de la manière suivante :

- **70.000€ en réserves pour projet "Primes médailles olympiques / paralympiques"**
- **49.508€ au report à nouveau pour consolider les fonds propres.**

Les comptes doivent être arrêtés par le Conseil d'administration avant d'être approuvés par l'assemblée générale.

***Le Conseil d'Administration arrête les comptes 2021 à l'unanimité et valide à l'unanimité la proposition d'affectation du résultat.***

## 2. Projet de budget prévisionnel 2022

Le Président GOSSE rappelle que le budget prévisionnel 2021 avait été validé avec une balance négative de 300.000€, que la F.F.TRI. était prête à puiser dans ses fonds propres, mais que cela n'a finalement pas été nécessaire. Pour autant, il précise que les investissements prévus en 2021, notamment au niveau des embauches, sont programmés en 2022, et qu'il convient de mobiliser une partie des fonds propres en 2022.

Le projet de budget prévisionnel tel que présenté, intégrant également une enveloppe de 300.000€ destinée à alimenter un dispositif de convention d'objectif avec les ligues, est présenté avec une balance négative de 326 041€.

**BALANCE** - 326 041 €

Étiquettes de lignes <input type="checkbox"/>	Dépenses Prévues	Recettes Prévues
+ COM	707 731 €	150 000 €
+ DTN	2 869 050 €	2 141 844 €
+ DVP	58 785 €	6 500 €
+ FCT	2 403 065 €	4 745 224 €
+ GOU	290 800 €	25 980 €
+ HTN	19 760 €	
+ IND	17 100 €	
+ SOC	44 334 €	
+ TER	344 000 €	
+ VSP	809 864 €	168 900 €
<b>Total général</b>	<b>7 564 489 €</b>	<b>7 238 448 €</b>

***Le CA valide le projet de budget prévisionnel 2022. Ce projet sera présenté à l'Assemblée Générale du 28 avril 2022.***

### 3. Rémunération du mandat social de président

Le Président GOSSE remercie le CA du 12 mars dernier qui a validé le fait de revaloriser la rémunération du mandat social à hauteur de 66 840€ brut/an, correspondant à 100% d'un ETP (contre 40% actuellement).

Toutefois, compte tenu des efforts budgétaires réalisés par l'ensemble des secteurs fédéraux, il propose d'adopter la proposition initialement formulée par le BE du 13 décembre 2021, à savoir une revalorisation progressive sur 3 ans (70% d'un ETP en 2022, 85% d'un ETP en 2023 et 100% d'un ETP en 2024).

**Après débat, le CA accepte de revenir sur sa décision du 12/03 et adopte la proposition de revalorisation progressive en 3 étapes, en prévoyant un complément de salaire (cf tableau ci-dessous) si le résultat de l'année est supérieur à 0 :**

	Rémunération annuelle de base	Complément si le résultat de l'année est > 0
<b>2022</b>	base 70% d'un ETP : 46 788€ brut/an Calcul = $\frac{26\,736 \text{ €} \times 70\%}{40\%}$	La rémunération annuelle est complétée de 20.052€ brut pour arriver à l'équivalent de 66 840€ brut/an (100% d'un ETP)
<b>2023</b>	base 85% d'un ETP : 56 814€ brut/an Calcul = $\frac{26\,736 \text{ €} \times 85\%}{40\%}$	La rémunération annuelle est complétée de 10.026€ brut pour arriver à l'équivalent de 66 840€ brut/an (100% d'un ETP)
<b>2024</b>	base 100% d'un ETP : 66 840€ brut/an Calcul = $\frac{26\,736 \text{ €} \times 100\%}{40\%}$	Non concerné

\*\*\*\*\*

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Conseil d'Administration pour leur participation.

\*\*\*\*\*

**Cédric GOSSE**  
**Président**

**Didier SERRANO**  
**Secrétaire Général**